

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020

LA SECURITE DES HABITANTS PASSE PAR L'ADRESSAGE

Adressage : nomination des rues et numérotation des habitations

Le Maire précise aux élus qu'il faut améliorer la desserte des habitants de la commune de Saint-Haon afin que chaque administré ait une adresse qui lui permette d'être reconnu par les services tels que secours, soins, dépannage, livraison, courrier... Aussi, il présente la proposition de La Poste afin d'assister la collectivité dans cette démarche de nomination et numérotation des rues de la commune.

Le principe d'adressage sur le territoire, ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté, à savoir 30 % de subvention au titre de la DETR 2021 et 50 % via le bonus relance de la Région, sont acceptés. Le projet débutera dès 2021, après signature de la convention d'engagement et de partenariat avec La Poste.

Convention de déneigement 2020-2021

Il est rappelé que le déneigement de la commune est assuré par un prestataire unique à savoir le GAEC des Chambouttines. Les tarifs appliqués s'élèvent à 75 € HT pour le raclage et 205 € HT pour la fraiseuse.

En vue de la saison hivernale, le Maire est autorisé à renouveler et signer la convention afférente.

Participation aux frais d'entretien du terrain de foot de Costaros

Le terrain de foot de Costaros est mis régulièrement à disposition des équipes de foot de Saint-Haon pour leurs entraînements. Le club de foot s'occupe du chauffage, de la propreté des locaux et de la surveillance du niveau de gaz. La commune de Costaros, quant à elle, gère la fauche et l'arrosage du terrain. Ainsi, elle sollicite celle de Saint-Haon pour le versement d'une participation annuelle de 1 200 € relative à ces frais d'entretien.

Les membres du Conseil Municipal acceptent cette prise en charge et précisent que cette somme sera payable à l'année civile et ce depuis le 1^{er} janvier 2020.

Révisions des emprunts

Plusieurs emprunts ont été souscrits antérieurement par la collectivité à des taux supérieurs à ceux actuellement appliqués. Monsieur le Maire souhaite ainsi faire réviser les emprunts suivants :

- sur le budget principal : les emprunts de 100 000 € à 4,18 % et 135 000 € à 4,75 % au Crédit Agricole, ainsi que celui de 75 000 € à 4,81 % à la Caisse d'Epargne ;
- sur le budget annexe du service de l'eau, l'emprunt de 150 000 € à 3,85 % auprès de la Caisse d'Epargne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la révision des emprunts précités et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour obtenir des meilleures propositions financières de rachat.

Questions diverses

- Fonds 199 - Département de la Haute-Loire : dossier pour goudronnage d'un chemin
- Bonus relance - Région AURA : 2 dossiers, l'un pour l'adressage et l'autre pour la création de WC publics
- Rappel sur la vente possible de matériels scolaires de l'ancienne école (tables, chaises, livres..)
- Demande de mutation d'un terrain à Genestouze
- Immeuble menaçant ruine à Escublac
- Remerciement de l'ASHTP pour la subvention communale
- Point sur le colis de fin d'année pour les aînés
- Centre de soins de Costaros
- Projet d'implantation d'éoliennes